



Politique de santé, la qualité et la protection de l'environnement ISO 9001 - ISO 14001 - ISO 45001

Renner Italia propose des solutions techniques et conceptuelles pour la protection du bois. Fondée en 2004, l'entreprise s'est rapidement imposée dans le secteur des vernis industriels comme un acteur fiable et extraordinairement prometteur.

Les produits Renner Italia se positionnent dans le haut de gamme du marché. Il s'agit de vernis fabriqués et perçus au plus haut niveau pour leurs caractéristiques esthétiques, leurs capacités de durabilité, la viabilité de l'approche industrielle et l'approche commerciale éthique.

Dans ce contexte équilibré, Renner Italia a adopté des systèmes de gestion conformes aux normes UNI EN ISO 9001, UNI EN ISO 14001 et UNI ISO 45001.

En adoptant un système de gestion de la qualité basé sur les schémas réglementaires UNI EN ISO 9001, Renner Italia vise à opérer en maintenant les plus hauts niveaux de satisfaction des clients.

La réalisation de cet objectif repose sur les éléments suivants

- le développement de produits qui répondent toujours à toutes les exigences de la norme ;
- le maintien d'un service avant-vente et après-vente étendu et efficace ;
- la stimulation de l'esprit d'écoute et de collaboration avec le client dans la définition de solutions techniques innovantes.

D'autre part, l'obtention des certifications selon les normes UNI EN ISO 14001 et UNI ISO 45001 répond à l'engagement de Renner Italia :

- au maintien des conditions de santé et de sécurité pour tous les employés travaillant dans l'entreprise ou pour son compte ;
- à l'évaluation constante de chaque activité par rapport à son impact sur l'environnement ;
- au respect de la personne.

Dans la poursuite de sa mission d'entreprise, Renner Italia vise toujours à mettre en œuvre la politique suivante :

1. Adopter et maintenir des systèmes efficaces de gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement mis en œuvre conformément aux systèmes réglementaires UNI EN ISO 9001, UNI ISO 45001 et UNI EN ISO 14001.
2. Promouvoir l'amélioration continue des processus de gestion et de production afin de maintenir une efficacité et une efficacité élevées qui permettent d'atteindre les objectifs budgétaires tout en respectant les exigences obligatoires des normes et des lois applicables, ainsi que les obligations de conformité en matière de qualité, de sécurité et d'environnement.
3. Prévenir la pollution, les accidents et les maladies professionnelles.
4. Promouvoir une approche par processus dans le cadre de laquelle les activités sont constamment contrôlées et réexaminées sur la base d'objectifs mesurables, en fixant des indicateurs et en les réexaminant périodiquement par rapport aux objectifs fixés.
5. Promouvoir des activités d'éducation et de formation afin d'assurer la transmission des connaissances et des informations essentielles au bon fonctionnement des processus, ainsi que le développement d'une culture et de pratiques de comportement fondées sur la protection de l'environnement et de la santé des personnes.
6. Exiger un leadership efficace de la part de la direction afin de s'assurer que tous les dirigeants, employés et sous-traitants sont conscients de leurs engagements et qu'ils sont formés, éduqués et motivés quant à leurs responsabilités.
7. Promouvoir l'implication croissante du personnel afin d'accroître sa motivation et sa prise de conscience de l'importance de son rôle, dans le respect des procédures et des instructions de l'entreprise, ainsi que des lignes directrices en matière de santé, de sécurité au travail et d'environnement.
8. Définir une politique de responsabilité d'entreprise en diffusant auprès du personnel son contenu essentiel, dans les domaines

de la politique de lutte contre la corruption, du code de conduite, de la politique de signalement des actes répréhensibles, de la prévention en matière de santé et de sécurité, et du respect de l'environnement.

9. Promouvoir une collaboration constante avec le client, en garantissant non seulement la fourniture de produits conformes, mais aussi de services innovants et de solutions techniques.
10. Répondre rapidement et efficacement aux non-conformités, en s'efforçant de minimiser leur occurrence et le temps de réponse.
11. Travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs de produits et de services en identifiant les aspects clés qui ont une incidence sur le produit final, la satisfaction du client et le respect des réglementations en matière de protection de l'environnement.
12. Travailler sur les processus de production, l'efficacité de l'usine afin de minimiser les déchets et de maximiser la productivité dans le respect constant des exigences du produit final.
13. Promouvoir les investissements pour maintenir une compétitivité élevée.
14. Favoriser des relations transparentes et continues avec les parties prenantes internes et externes.
15. Adopter des normes de performance et des exigences visant à promouvoir des comportements appropriés en matière d'environnement, de santé et de sécurité chez Renner Italia et, dans la mesure du possible, chez les clients.
16. Préserver la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement par le biais d'activités de contrôle périodique sur le lieu de travail, dans le but de prévenir les comportements dangereux ou les situations dangereuses.
17. Se préparer aux situations d'urgence en matière d'environnement, de santé et de sécurité en communiquant ouvertement nos risques.
18. Promouvoir une gestion des déchets axée sur les principes de réduction, de recyclage et de réutilisation.
19. Optimiser la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau par la recherche et le développement de processus technologiques de plus en plus avancés et l'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux recyclables et/ou réutilisables.
20. Préparer l'évaluation de l'environnement de l'entreprise, y compris la nature, la taille, les changements significatifs dans les processus et/ou les installations, en raison de l'impact sur l'environnement et de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.
21. Partager avec les travailleurs les objectifs de l'entreprise en matière de qualité, de gestion de l'environnement et de sécurité au travail.
22. Mettre la politique à la disposition des parties prenantes internes et externes et la réexaminer périodiquement pour s'assurer qu'elle reste pertinente et adaptée à l'organisation.